PROCÈS – VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022 A 20 HEURES

Séance ouverte à 20 heures

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

Etaient présents :

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire, Président de séance

Le dix octobre deux-mille-vingt-deux à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique Maire, préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, Irène PAIN,et Karine SOUBEYRAT-MONTAGE. Messieurs Bruno FANGET, Daniel FRERE, Marc GAY, Jean-Pierre LAFONT, LEPIN Fernand, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE et Gilbert VINCENT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 13 membres.

Absents : Jérôme DESGLENE pouvoir à Jean-Pierre LAFONT
Monsieur Fabrice MANDON a été élu secrétaire de séance

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 5 septembre 2022.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur MAZINGARBE Dominique, Maire, ouvre la séance

DELIBERATION N°2022-64 : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Monsieur Gilbert VINCENT Adjoint aux Finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de mettre en place la nomenclature M57 budgétaire et comptable à compter du 1er janvier 2023 car la nomenclature M14 disparaîtra au 1er janvier 2024.
Voté à l'unanimité

DELIBETATION N°2022-65 : AFFECTATION DU MINIBUS DU BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE AU BUDGET COMMUNAL

En raison de l'arrêt du Transport Scolaire, le Conseil Municipal décide de réaffecter le minibus au service technique de la Mairie et de désaffecter le minibus Peugeot Expert Combi FQ-829-GR du budget du Transport Scolaire et de l'affecter au Budget Principal de la commune pour un montant de 15 000,00 € TTC.
Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-66 : TRAVAUX DE TRANSFORMATION D'UNE GRANGE EN SALLE ASSOCIATIVE POUR LES AINES : AVENANT N°2 AU LOT N°1 : TERRASSEMENT VRD : ENTREPRISE SMG CONSTRUCTION

Après avoir entendu les explications de Monsieur Fabrice MANDON, Adjoint en charge des Bâtiments Communaux et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire les travaux de fourniture et mise en place de caniveaux 10 x 10 cm de l'ancienne grange de la cure en plus-value pour un montant de 990,00 € HT.

Le marché initial de 15 921,60 € HT porté à 18 758,70 € HT suite à l'avenant N°1 du 5 mai 2022 passe désormais à la suite de cet avenant N°2 à 19 748,70 € HT (montant total du marché).
Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-67 : TARIF PRÊT BANCS ET TABLES POUR LES PARTICULIERS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de demander une participation aux particuliers qui souhaitent emprunter des tables et des bancs.

Tarif : 2 € la table et 1 € le banc

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-68 : DONS

Le Conseil Municipal accepte les dons suivants faits à la Commune :

- Monsieur Fernand LEPIN : 60,00 €
- M. Alain REGUILLON : 50,00 €

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-69 : LOCATION SALLES MUNICIPALES

A partir du 1er janvier 2023, il sera demandé aux particuliers qui souhaitent louer une salle communale : un chèque du montant de la location, un chèque de caution du même montant et une attestation d'assurance de responsabilité civile (RC).

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-70 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION VANAU-SPORT

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € pour les 70 ans de l'Association Vanau-Sport.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-71 : ACQUISITION LOGICIEL CIMETIERE EBENE

Pour la gestion des cimetières, Monsieur le Maire propose que le secrétariat se dote du logiciel Ebène afin de mieux gérer le cimetière et les contraintes administratives inhérentes.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de Cosolus pour l'acquisition du logiciel Ebène pour un montant de 473,37 € HT, l'installation, le paramétrage, et formation à l'utilisation du logiciel pour un montant de 625,80 € HT et les frais de maintenance annuels sont de 95,07 € HT.

Voté à l'unanimité

DELIBERATION N°2022-72 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT PLAQUETTES FORESTIÈRES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le contrat d'approvisionnement en plaquettes forestière pour la chaufferie bois avec la Société Genthial Travaux du Pilat de LA VALLA EN GIER (42),

Ce contrat est d'une durée de 1 an, à savoir du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, et le prix est de 34,00 € HT/MAP.

Questions diverses :

RAS

La séance est levée à 23 heures.

Dominique MAZINGARBE
Maire

MAIRIE de VANOSC 07 Ardèche

Fabrice MANDON
Adjoint